

REPUBLIQUE FRANÇAISE

74

MAIRIE D'UEBERSTRASS



COMMUNE D'UEBERSTRASS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UEBERSTRASS
DE LA SEANCE DU 2 février 2024**

Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire

Convocation envoyée le 26/01/2024

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20H00

*Présents : M. WININGER Sébastien, adjoint, Mme LEY Marie-Eve et Mme VANSTEENKISTE Paméla
adjointes,
Mmes ECKENSCHWILLER Carine, PATRIX Caroline, et SAHM Aurélie, Mrs. STREICHER Marc,
RABASTE Michel et PETER Daniel*

Absents excusés : aucun

Secrétaire de séance : Mme GUARDIOLE Gaëlle

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8/12/2023*
- 2. Délibération pour l'approbation du martelage – état d'assiette des coupes 2025*
- 3. Délibération pour l'approbation du rapport annuel sur l'eau*
- 4. Information sur l'adressage et mise en place d'une commission*
- 5. Etude des demandes de subventions des associations pour le budget 2024*
- 6. Débat d'orientation budgétaire pour le BP 2024 de la commune*
- 7. Débat d'orientation budgétaire pour le BP 2024 de l'eau*
- 8. Point travaux (église, terrain de sport)*
- 9. Information sur le calendrier électoral*
- 10. Bilan du repas des aînés*
- 11. Divers*

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/12/2023 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal avec la convocation est commenté par Madame le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - Délibération pour l'approbation de l'état d'assiette des coupes 2025

Sébastien Wininger présente les propositions de martelage de l'ONF pour l'année 2025

Celui-ci comprend le martelage de cet hiver des parcelles pour les parcelles 7 et 8.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet état et autorise madame le maire à le signer.

POINT 3 : Délibération pour l'approbation du rapport annuel sur l'eau

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
- ✓ DECIDE de publier le rapport sur le site internet de la commune.

POINT 4 : Information sur l'adressage et mise en place d'une commission

Madame le maire, expose les contraintes introduites par l'article 169 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et au décret n° 2023-767 du 11 août 2023 pris en application et relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions.

Elle précise que toutes les communes doivent dorénavant délibérer sur les noms des voies publiques et privées ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits. Un travail sur l'adressage dans la commune, en conséquence

Madame le maire propose de mettre en place une commission pour démarrer le travail.

Cette commission sera composée de :

- Caroline Patrix, conseillère municipale
- Aurélie SAHM, conseillère municipale
- Carine Eckenschwiller, conseillère municipale
- Marie-Cécile LEY, maire
- Marie-Eve LEY, adjointe
- Sébastien Wininger, adjoint

POINT 5 : Etude des demandes de subventions des associations pour le budget 2024 - Attribution dotation aux associations :

Madame le maire présente au conseil les sollicitations reçues par la mairie par les diverses associations. Le conseil municipal décide de maintenir l'attribution de 1000€ au budget primitif 2024 et de répartir la somme ainsi :

- Chorale Sainte Cécile :	150 €
- Croix Rouge Française :	100 €
- La Prévention Routière :	100 €
- Les Arboriculteurs de Pfetterhouse :	150€
- Caritas Alsace	100 €
- Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne :	100 €
- Les amis de l'hôpital de Dannemarie :	100 €
- Association part'âge sep-wal	100 €
- Association mieux vivre à St Morand	100 €

POINT 6 : Débat d'orientation budgétaire pour le BP 2024 de la commune

Madame le maire présente au conseil municipal les résultats issus des premiers éléments de synthèse.

Résultats
COMMUNE 2023

REPORTS	
DEFICIT n-1 Investissement	1 165 268,88 €
EXCEDENT n-1 Fonctionnement	2 37 947,69 €
SOLDES D'EXECUTION	
Excédent - 001 Investissement	3 231 587,54 €
Excédent - 002 Fonctionnement	4 52 775,94 €
RAR	
Dépenses Inv.	5 148 379,70 €
Recettes Inv.	6 57 898,27 €
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
1 - 3 + 5 - 6	7 24 162,77 €
EXCEDENT DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
2 + 4 - 7	66 560,86 €

Après débat, le conseil émet les propositions suivantes pour le budget 2024 en investissement :

- Pour mémoire (RAR) Réalisation du terrain de sport et aménagement de l'éclairage (environ 130 000€ TTC)
- Réalisation des travaux de l'escalier de l'église (environ 35 000 €)
- Réalisation des études pour les aménagements de voirie sur 2024/2025

POINT 7 : Débat d'orientation budgétaire pour le BP 2024 de l'eau

Madame le maire présente au conseil municipal les résultats issus des premiers éléments de synthèse.

Résultats
eau 2023

REPORTS	
EXCEDENT n-1 Investissement	1 10 081,99 €
EXCEDENT n-1 Fonctionnement	2 6 895,50 €
SOLDES D'EXECUTION	
Déficit - 001 Inv	3 2 070,56 €
Déficit - 002 Fonc	4 104,66 €
RAR	
Investissement	5 3 094,80 €
Excédent de fonctionnement reporté	
2 - 4	6 6 790,84 €
Résultat d'investissement	
1 - 3 - 5	4 916,63 €

Après débat, le conseil émet les propositions suivantes pour le budget 2024 en investissement :

- Réalisation des études pour un système d'alerte automatique des fuites
- Réalisation des études pour un traitement de l'eau par UV

POINT 8 : Point travaux (église, terrain de sport)

Les travaux de restauration de l'église pourront être réalisés en 2024, l'entreprise SEN a réalisé une proposition pour la pose de couvertines, le crépissage des murs, la remise en état de l'escalier et des murs de soutènement.

Les travaux de création du terrain de sport démarreront en mars pour une livraison en juin 2024

POINT 9 : Information sur le calendrier électoral

Les élections européennes sont organisées tous les 5 ans pour élire les députés qui siègent au Parlement européen. Ces élections ont lieu dans tous les pays de l'Union européenne entre le 6 et

le 9 juin. Il n'y a qu'un seul tour. L'élection des représentants français aura lieu le dimanche 9 juin 2024.

La réunion commission de contrôle des listes électorales est prévu entre le 21^{ème} et le 24^{ème} jour avant le scrutin, soit entre le jeudi 16 mai 2024 et le dimanche 19 mai 2024 à 17h30 (jour à définir ultérieurement, la convocation sera envoyée aux intéressés).

POINT 10 : Bilan du repas des aînés :

Le repas des aînés organisé le 21 janvier 2024, fut une belle réussite. Soixante de nos aînés ont répondu présents, au total nous étions plus de 80 à partager cette journée.

- Repas :	= 3 520.00 €
- Vin :	= 379.20 €
- Dessert :	= 340.00 €
- Leclerc (déco, produits, etc)	= 142.89 €
- Pain : (St- Léonard)	= 67.19 €

Soit un total de : 4449.28 €

La date du prochain repas des aînés est fixée au 12 janvier 2025.

POINT 11 : Divers

L'association Saint Jean Baptiste sera reçue en mairie lundi 19 février 2024 à sa demande.
La journée citoyenne est prévue le samedi 7 septembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève et clôt la séance à 22H45